



Avis de Soutenance

Céline LASSALLE

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'incidence de l'activité professionnelle sur le couple du chef d'entreprise.

Soutenance prévue le **jeudi 06 octobre 2016** à 13h30

Lieu : UT1 Capitole 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31000 Toulouse salle des Thèses

Composition du jury proposé

M. Deen GIBIRILA	UT1 Capitole	Directeur de thèse
Mme Sophie PARICARD	Université Champollion d'Albi	CoDirecteur de thèse
Mme SOLANGE MIRABAIL	UT1 Capitole	Examineur
Mme CATHERINE MALECKI	Université Rennes 2	Rapporteur
Mme CHRISTINE LEBEL	Université de Besançon	Rapporteur

Mots-clés : chef d'entreprise, activité professionnelle, conjoint, partenaire de PACS, concubin

Résumé :

Le fait, pour un chef d'entreprise, d'exercer une activité professionnelle par la gestion d'un fonds de commerce, artisanal ou libéral ou de parts sociales d'une société, a des incidences sur la personne qui partage sa vie. Les difficultés personnelles ou financières qu'il peut rencontrer, parce qu'elles ont un impact sur son patrimoine, peuvent influencer sur celui de son concubin, partenaire de PACS, ou époux, a fortiori lorsque ces derniers ont des intérêts financiers communs avec le chef d'entreprise (prêt, cautionnement, acquisition en commun des outils professionnels), ou lorsqu'ils participent à son activité professionnelle (de façon légitime avec adoption d'un statut ou en dehors de tout cadre légal). L'activité professionnelle exercée par le chef d'entreprise peut donc avoir des conséquences positives (sur le patrimoine du couple) ou négatives sur la personne en couple avec lui, selon la prospérité que connaît l'activité, ou les difficultés qu'elle rencontre (procédure collective, souscription d'emprunts, existence de dettes, conflits entre associés). Il convient donc de se demander quel est le statut le plus protecteur pour la personne en couple avec le chef d'entreprise ? Par ailleurs, l'existence même de l'activité peut se trouver perturbée par l'évolution du couple (adoption d'un nouveau lien juridique ou modification de celui-ci, mais surtout rupture, ou décès du chef d'entreprise). Il conviendra donc d'envisager selon les hypothèses, les meilleurs moyens de protection qui concernent la personne en couple avec le chef d'entreprise, ce dernier et l'entreprise elle-même, une des difficultés tenant à l'autonomie que celle-ci revêt en tant que sujet de droit indépendant du chef d'entreprise.